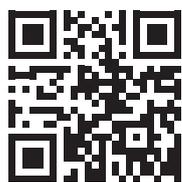




LE PARCOURS DE FORMATION PRÉPARATOIRE AU CERTIFICAT UNAFORIS - 2022

Exercer une mission de Référent de Parcours Santé-Social



www.irtsca.fr

  @irtsca

 school/irts-champagne-ardenne

LE PARCOURS DE FORMATION PRÉPARATOIRE AU CERTIFICAT UNAFORIS

EXERCER UNE MISSION DE RÉFÉRENT DE PARCOURS SANTÉ-SOCIAL

Dans une démarche inclusive et dans un contexte d'évolution des politiques publiques et des attentes des publics en situation de vulnérabilité (précarité, handicap, dépendance, etc.), la fonction de « référent de parcours » devient centrale dans l'accompagnement du parcours de vie et du des projet.s de vie des personnes concernées.

Afin de répondre à cette évolution sociétale dans le champ de la santé, du social, du médico-social, de l'insertion, etc., l'Union nationale des acteurs de la formation et de la recherche en intervention sociale (UNAFORIS) propose de délivrer le certificat «**Exercer une mission de référent de parcours santé-social**». L'UNAFORIS a ainsi élaboré un référentiel de compétences et d'évaluation déposé au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH) de France Compétences sous la référence de la fiche N° RS5256.

En lien avec l'évolution des publics et dans un contexte propice à l'émergence de la mission de référent de parcours santé-social, ce certificat atteste de la maîtrise des compétences nécessaires en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être pour « **se situer dans la mission de référent de parcours, au sein des enjeux de l'accompagnement et de piloter et animer un réseau de partenaires afin de co-élaborer et organiser le projet avec la personne accompagnée** »¹.

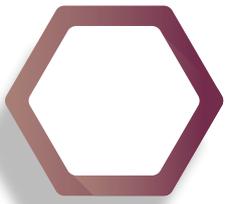
L'IRTS de Champagne-Ardenne (IRTSCA) propose ainsi aux professionnel.le.s concerné.e.s, la possibilité de réaliser le parcours de formation préparatoire à ce certificat. Ce parcours est éligible au compte personnel de formation (CPF).

FORMATION CONVENTIONNÉE

En tant qu'adhérent et par la convention qu'il a signée en décembre 2020 avec l'UNAFORIS, l'IRTS Champagne Ardenne est en charge de préparer et présenter les candidats à ce certificat.

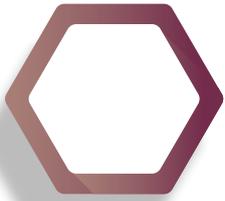
Le parcours de formation préparatoire est dispensé dans les locaux de l'IRTS CA ou au sein même des établissements, services ou associations.

1 Extrait de la note d'opportunité de l'UNAFORIS, avril 2020, p.4.



PUBLICS CONCERNÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Le parcours de formation préparant au certificat UNAFORIS « Exercer une mission de Référent de parcours santé-social » s'adresse aux professionnels du secteur santé-social effectuant la mission de « référent de parcours » ou souhaitant le devenir.



PRÉ-REQUIS

Pour pouvoir accéder à ce parcours de formation préparatoire, les candidats doivent être âgés au minimum de 18 ans et disposer au moins d'un titre ou diplôme d'État de niveau 4 avec une expérience professionnelle de référence de parcours dans le secteur santé-social. Sans expérience professionnelle de référence de parcours, il est nécessaire d'être titulaire au moins d'un titre ou diplôme d'état de niveau 5.

Ce certificat s'inscrit dans une logique de complémentarité de métiers existants, notamment et par exemple, des diplômes et titres suivants : Diplôme d'État d'Assistant de service social, Diplôme d'État d'Éducateur spécialisé, Diplôme d'État d'Éducateur technique spécialisé, Diplôme d'État d'Éducateur de jeunes enfants, Diplôme d'État de Moniteur éducateur, Diplôme d'État Technicien intervention sociale et familiale, Diplôme d'État d'infirmier, Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale et Familiale, Brevet d'État Jeunesse et Sport Animation Sociale, Titre Professionnel de Formateur pour Adulte, Titre Professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle, qualifications de Gestion des Ressources Humaines etc.



LE CERTIFICAT UNAFORIS

EXERCER UNE MISSION DE RÉFÉRENT DE PARCOURS SANTÉ-SOCIAL

L'enjeu de ce certificat est de permettre aux professionnel.le.s occupant la mission de « référent de parcours » ou souhaitant le devenir de :

- ⬡ « Se situer dans la mission de référent de parcours, au sein des enjeux de l'accompagnement et de piloter et animer un réseau de partenaires afin de co-élaborer et organiser le projet avec la personne accompagnée »¹ ;
- ⬡ « Coordonner des parcours de personnes accompagnées, en accord avec celles-ci et en lien avec l'ensemble des intervenants concernés »² ;
- ⬡ Co-construire le.les projet.s de vie avec la personne accompagnée et/ou son environnement tout en contribuant au développement de son pouvoir d'agir, sa participation et son autodétermination.

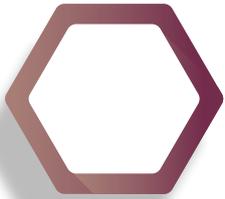
Ce parcours de formation préparatoire s'appuie sur les références suivantes :

- Les politiques publiques et les textes législatifs et réglementaires contribuant à « l'évolution des dispositifs d'accompagnement et des pratiques professionnelles, au sein du secteur santé-social [...] mettant l'accent **sur une logique de parcours en lieu et place d'une logique d'établissement ou de filières** »³ ;
- Le référentiel de compétences et d'évaluation « Exercer une mission de référent de parcours santé-social » de l'UNAFORIS ;
- Le manuel des références qualité des certifications de compétences UNAFORIS mis à jour en février 2021 ;
- Le règlement des épreuves de certification UNAFORIS, mis à jour en février 2021.

1 Extrait de la note d'opportunité de l'UNAFORIS, avril 2020, p.4

2 Extrait de la fiche N° RS5256 de France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5256/>

3 Extrait de la note d'opportunité de l'UNAFORIS, avril 2020, p.6



OBJECTIFS DE LA FORMATION



LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

En fonction des besoins des candidats, le parcours préparatoire de la formation s'inscrit dans une démarche d'information, de veille à l'évolution des pratiques d'accompagnement global des personnes en situation de vulnérabilité (précarité, handicap, dépendance, insertion sociale et/ou professionnelle, etc.) ainsi qu'à l'actualisation des connaissances et à l'initiation à différentes pratiques, méthodologies et outils. Il s'agit de :

- Identifier la référence de parcours comme une fonction au service du parcours de vie de la personne.
- Placer la personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie en favorisant sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe.
- Favoriser et développer la coopération et la communication entre les acteurs et partenaires associés au parcours de vie de la personne.
- Savoir repérer puis mobiliser l'ensemble des ressources et techniques environnantes à placer au service de la personne, de son parcours de vie et de son.ses projet.s de vie.



UNE ORGANISATION

Le parcours de formation préparatoire est personnalisé et construit sur mesure pour chacun des candidats par l'IRTS CA. Il est réalisable selon une amplitude de 7 à 9 mois. La durée de ce parcours peut varier de 60 heures (bilan de positionnement, ateliers collectifs, RDV individuels et formation théorique allégée) à 151 heures (bilan de positionnement, ateliers collectifs, RDV individuels et formation théorique complète).

Il est composé de 3 blocs de compétences au sein desquels un ou deux modules sont proposés :

Bloc 1 : La référence de parcours : une fonction au service du parcours de vie de la personne (module 1 - 35 heures)

Bloc 2 : La personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie : sa participation, son pouvoir d'agir et son autodétermination dans une logique d'approche globale et conjointe (modules 2 et 3 - 56 heures)

Bloc 3 : Coopération et communication entre les acteurs partenaires associés au parcours de vie de la personne : les ressources et techniques mobilisables (modules 4 et 5 - 35 heures)

Le parcours de formation préparatoire se réalise lors d'un parcours commun obligatoire et d'un parcours personnalisé :

LE PARCOURS COMMUN OBLIGATOIRE

BILAN DE POSITIONNEMENT - ENVIRON 1 HEURE*

Réalisé avec le responsable de la formation et/ou un formateur de l'IRTS CA permettant de retracer le portrait de l'expérience et du parcours de formation du candidat au regard des compétences attendues.

*Coût : 200€ T.T.C.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF - FORFAIT DE 24H*

Cet accompagnement est conduit par un formateur de l'IRTS CA sous la forme :

- De RDV individuels d'accompagnement à la certification (10 h)
- D'ateliers collectifs (14 h) dont 10.5 h d'ateliers d'accompagnement à la certification

* Coût : 22€/H T.T.C., toute heure individuelle complémentaire sera soumise à facturation

MODULE 1* - 35H OBLIGATOIRES**

La fonction de référent de parcours santé-social

L'évolution des pratiques d'accompagnement global du parcours de vie

Le référent de parcours santé-social

Le contexte législatif et réglementaire dans le champ de la santé, de l'intervention sociale et médico-sociale

Le partage de l'information et la protection des données

L'actualisation des connaissances dans le champ d'intervention du référent de parcours

Les dispositifs d'accompagnement global

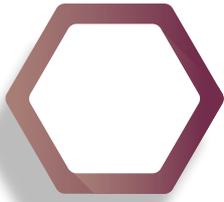
*Coût horaire des modules 1 à 5 : 22€/ T.T.C.

**Ce module de formation permet l'actualisation des connaissances du candidat.

LE PARCOURS COMMUN PERSONNALISÉ

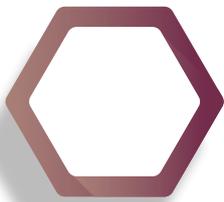
est proposé en fonction des besoins à la certification du candidat et peut comprendre :

MODULE 2 31.5H	MODULE 3 24.5H	MODULE 4 14H
<p>Co-construire le parcours de vie avec la personne concernée</p> <p>La personne actrice de son parcours de vie</p> <p>Accompagnement au parcours de vie et projet d'accompagnement (PIA/PP/PPS...) : ne pas confondre pour mieux répondre</p> <p>Le diagnostic conjoint de la situation</p> <p>La boîte à outils du référent de parcours 1/2</p>	<p>Accompagner le parcours de vie et les projet.s de vie de la personne dans une logique de parcours coordonné</p> <p>La co-construction des modalités d'intervention</p> <p>La validation conjointe des modalités d'intervention et du plan d'actions</p> <p>La mise en œuvre du plan d'actions</p> <p>L'évaluation du plan d'actions : analyse conjointe des résultats</p> <p>La boîte à outils du Référent de parcours 2/2</p>	<p>Les ressources repérables et mobilisables pour accompagner le parcours de vie de la personne</p> <p>La démarche de mobilisation des ressources environnantes</p> <p>Le repérage, l'identification et la mobilisation d'un réseau d'acteurs partenaires</p> <p>Illustration de ressources et de réseaux d'acteurs</p>
MODULE 5 21H	MODULE 6 70H OU 280H	
<p>La communication dans l'exercice de la référence de parcours : enjeux, stratégies, techniques et cadre d'intervention</p> <p>Les enjeux de communication professionnelle</p> <p>Les stratégies et techniques de communication professionnelle</p> <p>Les écrits professionnels : repères éthiques, déontologiques et juridiques</p> <p>Les outils numériques au service de la communication à distance</p>	<p>Formation pratique</p> <p>Selon le bilan de positionnement du candidat, la formation pratique pourrait ne pas être nécessaire, avoir une durée maximum de 70 heures pour les professionnels en fonction de Référent de parcours santé-social (RPSS) ou de 280 H pour les demandeurs d'emploi ou professionnels n'exerçant pas la fonction de RPSS</p>	



ALLÈGEMENTS ET DISPENSES

Les possibilités d'allègement de blocs ou de modules sont étudiées lors du bilan de positionnement. En cas de non-possibilité d'allègement au regard du parcours du candidat, le candidat se verra proposer un parcours préparatoire complet à l'issue du bilan de positionnement. Pour ce certificat, il n'y a pas de possibilité de dispense.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques prennent différentes formes afin de répondre aux objectifs du parcours de formation préparatoire et aux besoins des candidats. Les méthodes de travail alternent :

- ⬡ Un accompagnement individuel pour chaque candidat avec un formateur de l'IRTS CA ;
- ⬡ Des ateliers collectifs d'accompagnement à la certification (dossier « Pratiques professionnelles ») ;
- ⬡ Des apports méthodologiques ;
- ⬡ Des apports théoriques personnalisés et organisés « sur mesure » pour chaque candidat ;
- ⬡ Des illustrations de dispositifs et des tables rondes (partages d'expériences et témoignages de personnes concernées et/ou de leurs aidants, interventions de professionnel.le.s) ;
- ⬡ Des exposés et des analyses de situations de référence de parcours ;
- ⬡ Des travaux dirigés en petit groupe pour permettre des mises en situation autour de découverte d'approches, de méthodologies et d'outils spécifiques.
- ⬡ Si besoin : une formation pratique auprès d'organismes, établissements, services ou dispositifs accompagnant des personnes dans une logique de parcours.

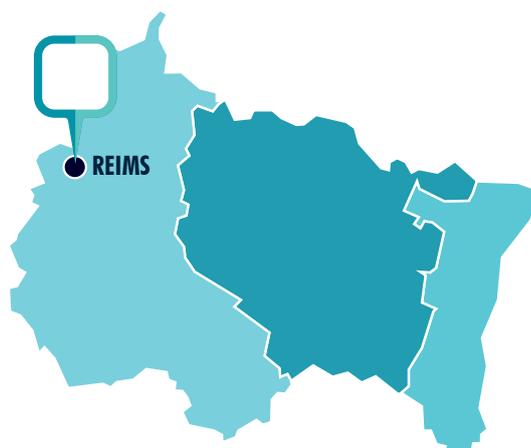


LA CERTIFICATION

La certification est réalisée par l'UNAFORIS. Conformément au règlement des épreuves de certification « Exercer une mission de référent de parcours santé-social » et pour pouvoir se présenter à l'épreuve de soutenance orale, le candidat devra intégrer à son dossier de présentation à la certification :

- La preuve argumentée d'une expérience professionnelle justifiant de compétences dans l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité, acquises par l'expérience ou la formation ;
- Tout élément de positionnement et de description de parcours de la personne au regard des compétences à certifier, que ce soit par des formations, des stages, des résultats de tests antérieurs ou tout autre élément contribuant à l'identification de compétences acquises ;
- Le dossier « Pratiques Professionnelles » anonymisé (entre 10 à 15 pages) que le candidat remet à l'IRTS CA dans les délais impartis.
- Les coûts de la certification (545€ T.T.C.) sont indépendants des coûts de la formation préparatoire et sont intégralement reversés à l'UNAFORIS.





Responsable

Stéphane FOURNAL,
Directeur Général à l'IRTS de Champagne-Ardenne.

Coordinatrice de la formation

Isabelle HOUPY,
Formatrice à l'IRTS de Champagne-Ardenne.

Contact

Élodie BOIJOUX
Assistante pédagogique
Tél : 03.26.06.82.48
elodie.boijoux@irtsca.fr

Véronique PERDEREAU
Assistante pédagogique
Tél. : 03.26.06.82.47
veronique.perdereau@irtsca.fr

 **Référente handicap :**
gaelle.louis@irtsca.fr



www.irtsca.fr

  @irtsca

 IRTS de Champagne-Ardenne